

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

① 01.69.80.29.29

DIRECTION CABINET DU MAIRE

DÉCISION N°2023 - 264

Objet : contrat de mécénat pour la Fête de la Ville et la Course en Or 2023

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-085 en date du 23 mai 2020, relative à la délégation d'attributions au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'organisation de la 6^e Course en Or et de la Fête de la Ville de Saint-Michel-sur-Orge, les 9 et 10 septembre 2023,

CONSIDERANT le souhait de la société JC Decaux France de soutenir matériellement l'événement, sous la forme d'un mécénat,

DECIDE de conclure un contrat de mécénat avec la société JC Decaux sise 17 rue Soyier 92523 Neuilly CEDEX, représentée par Jean-Michel GEFFROY, agissant en qualité de Directeur Général Territoires et Institutions.

DIT que la Ville s'engage à faire mention du présent partenariat en reproduisant notamment le logo de la société JC Decaux sur les supports de communication de l'événement.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le

20 OCT. 2023

Le Maire,



Sophie RIGALT

Publication en ligne le

20 OCT. 2023